



2026-39

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absent (s) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

29/05/2026

Date d'affichage

01/06/2026

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GISY LES NOBLES**

Séance du jeudi 5 juin 2026

L'an 2026 le cinq juin à dix neuf heures se sont réunis à la mairie de Gisy-Les-Nobles les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, maire de la commune de Gisy Les Nobles.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, BAPTISTE Céline, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, JIMENEZ Raphaël, LECLERCQ Jérémy, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, SATIN Sébastien, SUTORIUS Sandra, VIARD Benjamin, WEISS Tony.

Absents excusés ayant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à FINELLI Alexandre,

Secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Convention financière Evry Gisy - STEP 2025

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de reconduire la convention financière concernant le fonctionnement de la station d'épuration entre la commune d'Evry et de Gisy Les Nobles pour l'année 2025.

Qui représente pour le fonctionnement (Répartition valeur des débitmètres)

- Gisy Les Nobles 9 633.02 euros
- Evry 16 994.90 euros

Qui représente en investissement (Répartition par habitants)

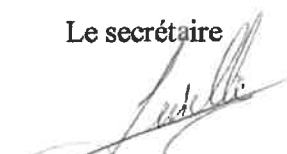
- Gisy Les Nobles 6 484.90 euros
- Evry 4 777.74 euros

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 27 mai 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la convention financière 2025 avec la commune d'Evry,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 089-218901890-20260605-2026_40-DE

SLO

2026-40

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absent (s) : 1

Nombre de
suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

29/05/2026

Date d'affichage

01/06/2026

Séance du jeudi 5 juin 2026

L'an 2026 cinq juin à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de Gisy-Les-Nobles les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Maire de la commune de Gisy Les Nobles.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, BAPTISTE Céline, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, JIMENEZ Raphaël, LECLERCQ Jérémy, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, SATIN Sébastien, SUTORIUS Sandra, VIARD Benjamin, WEISS Tony.

Absents excusés avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à FINELLI Alexandre

Secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET: MAPA - Prestation maintenance station d'épuration et assainissement

- Vu la délibération 2016-81 du 6 décembre 2016 attribuant un marché de prestation de service pour 4 ans renouvelables 4 fois un an,
- Vu la délibération 2024-32 du 6 juin 2024 renouvelant le marché de Saur pour un an,

Monsieur le Maire expose que :

Le marché de prestation de service pour l'entretien et l'exploitation du réseau sous vide et de la station d'épuration arrive à son terme au 30 juin 2026. Une consultation a été lancée en avril 2026 afin de recruter un nouveau prestataire pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois un an.

Cette prestation comprend :

- pour les réseaux sous vide :
 - la surveillance et l'exploitation courante des regards de transferts et de la station de mise sous vide,
 - un forfait annuel pour toute intervention en astreinte.
- pour la station d'épuration :
 - la surveillance et l'exploitation courante de la station,
 - le remplacement du petit appareillage et des consommables,
 - la gestion et l'élimination des sous-produits,
 - le contrôle du débitmètre d'extraction des boues,
 - le contrôle des installations électriques et de levages,
 - la transmission des bilans,
 - un forfait annuel pour toute intervention en astreinte.
 - Tranches optionnelles
 - Alimentation des casiers de la filière boue,
 - Faucardage annuel des roseaux.

Une seule entreprise a répondu :

Saur : Montant annuel : 39 501,15 € HT avec la décomposition suivante :

→ Réseaux sous vide : 24 753,68 € HT

→ Station d'épuration : 14 747,47 € HT

Selon le rapport d'analyse des offres, Saur obtient la note globale 90/100.

Note technique : 50/60 – Note prix : 40/40.

Vu le rapport d'analyse des offres de l'Agence Technique Départementale, considérant l'avis favorable de la commission assainissement de Gisy Les Nobles et Evry en date du 29 mai 2026, sans les tranches optionnelles de la filière boue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

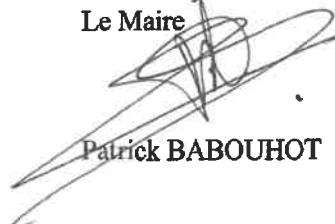
- **décide** d'attribuer le marché à l'entreprise SAUR pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois un an,
- **autorise** le Maire à signer les documents afférents au marché et toutes les pièces se rapportant à la présente décision,
- **dit** que les crédits sont prévus au budget assainissement 2026 et suivants.

Le Secrétaire



Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire



Patrick BABOUHOT